

## **Session spéciale du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Genève, 4 – 8 septembre 2023**

### **FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES : NOTE D'INFORMATION SUR LES CONTRIBUTIONS ET LES DEMANDES D'ASSISTANCE**

*Document établi par le Secrétariat*

Le présent document contient les informations qui doivent être communiquées au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") au sujet du fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées (ci-après dénommé "Fonds"). Les règles applicables en la matière figurent dans l'annexe du document WO/GA/32/6, que l'Assemblée générale de l'OMPI a approuvée lors de sa trente-deuxième session en septembre 2005 et modifiée ultérieurement à sa trente-neuvième session en septembre 2010.

L'article 6.f) des règles applicables prévoit ce qui suit :

- "f) Avant chaque session du comité, le Directeur général de l'OMPI communique aux participants une note d'information indiquant :
  - i) le relevé des contributions volontaires versées au Fonds à la date de la rédaction du document;
  - ii) l'identité des donateurs (à l'exception de ceux qui auront expressément demandé l'anonymat);
  - iii) le montant des ressources disponibles compte tenu des sommes déboursées;

- iv) la liste des personnes ayant bénéficié d'une assistance au titre du Fonds depuis le document d'information précédent;
- v) les personnes admises au bénéfice d'une assistance qui se sont désistées;
- vi) le montant alloué à chaque bénéficiaire; et
- vii) une description suffisamment circonstanciée des personnes ayant présenté une demande d'assistance pour la session suivante.

Ce document est en outre adressé nominativement aux membres du Conseil consultatif pour examen et délibération.”

Le présent document constitue la quarantième note d'information de cette nature, telle que requise par décision de l'Assemblée générale de l'OMPI. L'information qui doit être communiquée aux participants de la session spéciale du comité se présente comme suit :

Relevé des contributions volontaires versées au Fonds à la date du 25 juillet 2023 et nom du donateur :

86 092,60 francs suisses (soit l'équivalent de 500 000 couronnes suédoises à cette date) versés le 7 novembre 2006 par le Swedish International Biodiversity Programme (SwedBio/CBM);

31 684 francs suisses (soit l'équivalent de 20 000 euros à cette date) versés le 20 décembre 2006 par le Gouvernement français;

29 992,50 francs suisses (soit l'équivalent de 25 000 dollars É.-U. à cette date) versés le 27 mars 2007 par la Fondation Christensen;

150 000 francs suisses versés le 8 juin 2007 par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse);

5965,27 francs suisses (soit l'équivalent de 5000 dollars É.-U. à cette date) versés le 14 août 2007 par le Ministère des sciences et de la technologie du Gouvernement sud-africain;

98 255,16 francs suisses (soit l'équivalent de 60 000 euros à cette date) versés le 20 décembre 2007 par le Gouvernement norvégien;

100 000 francs suisses versés le 7 février 2008 par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse);

12 500 francs suisses (soit l'équivalent de 13 441 dollars É.-U. à cette date) versés le 25 mars 2011 par le Ministère des sciences et de la technologie du Gouvernement sud-africain;

500 francs suisses (soit l'équivalent de 573 dollars É.-U. à cette date) versés le 10 mai 2011 par un donateur anonyme;

89 500 francs suisses (soit l'équivalent de 100 000 dollars australiens à cette date) versés le 20 octobre 2011 par le Gouvernement australien;

- 15 000 francs suisses versés le 20 juin 2013 par le Gouvernement australien<sup>1</sup>;
- 4694,40 francs suisses versés le 20 juin 2013 par le Gouvernement néo-zélandais;
- 37 835 francs suisses versés le 28 février 2017 par le Gouvernement australien;
- 18 268,75 francs suisses (soit l'équivalent de 25 000 dollars canadiens à cette date) versés le 27 mars 2019 par le Gouvernement canadien;
- 16 227,93 francs suisses (soit l'équivalent de 15 000 euros à cette date) versés le 6 novembre 2019 par le Gouvernement finlandais;
- 16 158,98 francs suisses (soit l'équivalent de 15 000 euros à cette date) versés le 9 décembre 2019 par le Gouvernement allemand<sup>2</sup>;
- 14 233,70 francs suisses (soit l'équivalent de 15 000 euros à cette date) versés le 13 septembre 2022 par le Gouvernement allemand;
- 817,10 francs suisses versés le 3 mars 2023, au nom de donateurs anonymes, suite à un appel à contributions volontaires lancé par le président du comité à sa quarante-sixième session;
- 29 795,36 francs suisses (soit l'équivalent de 50 000 dollars australiens à cette date) versés le 22 juin 2023 par le Gouvernement australien; et,
- 872,60 francs suisses versés le 4 juillet 2023, au nom de donateurs anonymes, suite à un appel à contributions volontaires lancé par le président du comité à sa quarante-septième session.
- Montant total des contributions volontaires portées au crédit du fonds à la date du 25 juillet 2023 : 757 611,13 francs suisses.

Montant des ressources disponibles :

- Montant disponible au 18 juillet 2023, comprenant les taxes et intérêts bancaires : 30 881,44 francs suisses.
- Montant engagé en vue de la session spéciale du comité le 18 juillet 2023 : 16 371,14 francs suisses.
- Montant disponible moins montant engagé au 25 juillet 2023 : 14 510,30 francs suisses.

---

<sup>1</sup> 782,22 francs suisses ont été remboursés le 2 septembre 2013, conformément aux conditions convenues d'un commun accord concernant l'utilisation de la contribution versée par le Gouvernement australien.

<sup>2</sup> 16 158,98 francs suisses ont été remboursés le 8 janvier 2021, conformément aux conditions convenues d'un commun accord concernant l'utilisation de la contribution versée par le Gouvernement allemand.

Liste des personnes ayant bénéficié d'une assistance au titre du fonds ou ayant été admises au bénéfice d'une assistance depuis la dernière note d'information<sup>3</sup> :

Personne qui a été admise au bénéfice d'une assistance, sous réserve de fonds disponibles, en vue de sa participation à la quarante-septième session du comité (dans l'ordre de priorité)<sup>4</sup> et qui a bénéficié d'une assistance :

Ulukoa DUHAYLONSOD (M.)  
Nationalité : États-Unis d'Amérique  
Adresse postale : Kopolei, HI (États-Unis d'Amérique)  
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : Ka'uikiokapō  
Siège de l'observateur accrédité : Kopolei, HI (États-Unis d'Amérique)

Personnes qui ont été admises au bénéfice d'une assistance en vue de leur participation à la quarante-septième session du comité<sup>5</sup>, sous réserve de fonds disponibles, mais pour lesquelles les ressources du Fonds n'étaient pas suffisantes en temps voulu (par ordre de priorité) :

Hamadi AG MOHAMED ABBA (M.)  
Nationalité : Mali  
Adresse postale : Tombouctou (Mali)  
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : ADJMOR  
Siège de l'observateur accrédité : Tombouctou (Mali)

Nelson DE LEÓN KANTULE (M.)  
Nationalité : Panama  
Adresse postale : Panama (Panama)  
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :  
*Asociación Kunas Unidos por Napguana/Association of Kunas United for Mother Earth (KUNA)*  
Siège de l'observateur accrédité : Panama (Panama)

Personnes qui ont été admises au bénéfice d'une assistance en vue de leur participation à la session spéciale du comité<sup>6</sup>, sous réserve de fonds disponibles, et pour lesquelles les ressources du Fonds étaient suffisantes au 17 juillet 2023 (dans l'ordre de priorité) :

Lucia Fernanda INÁCIO BELFORT SALES (Mme)  
Nationalité : Brésil  
Adresse postale : Chapecó (SC) (Brésil)  
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : *Instituto Indígena brasileiro para la Propiedad Intelectual (INBRAPI)*  
Siège de l'observateur accrédité : Coxilha (RS) (Brésil)

Rodrigo DE LA CRUZ INLAGO (M.)  
Nationalité : Équateur  
Adresse postale : Quito (Équateur)  
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : *Call of the Earth/Llamado de la Tierra*  
Siège de l'observateur accrédité : Cuzco (Pérou)

<sup>3</sup> Voir le document WIPO/GRTKF/IC/47/INF/4 daté du 15 mai 2023.

<sup>4</sup> Voir l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/46/INF/6 daté du 2 mars 2023.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Voir l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/47/INF/6 daté du 8 juin 2023.

Babagana ABUBAKAR (M.)  
Nationalité : Nigéria  
Adresse postale : Maiduguri (Nigéria)  
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :  
Association de développement des Kanuri  
Siège de l'observateur accrédité : Maiduguri (Nigéria)

Musa Usman NDAMBA (M.)  
Nationalité : Cameroun  
Adresse postale : Yaoundé (Cameroun)  
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : Mbororo Social Cultural  
Development Association (MBOSCUDA)  
Siège de l'observateur accrédité : Yaoundé (Cameroun)

Décaissement en vue de la quarante-septième session du comité :

Ulukoa DUHAYLONSOD (M.) : 3405,20 francs suisses

Engagements en vue de la session spéciale du comité :

Lucia Fernanda INÁCIO BELFORT SALES (Mme) : 4253,60 francs suisses

Rodrigo DE LA CRUZ INLAGO (M.) : 4207,95 francs suisses

Babagana ABUBAKAR (M.) : 4133,94 francs suisses

Musa Usman NDAMBA (M.) : 3775,65 francs suisses

Liste des personnes ayant demandé une assistance en vue de leur participation à la quarante-huitième session du comité :

Cette liste figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/47/INF/4 daté du 15 mai 2023, pages 6 et 7

Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires a adopté sa recommandation concernant ces demandes en marge de la quarante-septième session du comité (voir le document WIPO/GRTKF/IC/47/INF/6 daté du 8 juin 2023).

*Le comité est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[Fin du document]